



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Cabinet
Pôle prévention de la délinquance/radicalisation
Affaire suivie par : Mme Valérie JUNIET
Tél : 02 37 27 70 34
Mèl : valerie.juniet@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le **14 DEC. 2022**

Le Préfet d'Eure-et-Loir

À

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2023 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD)

P.J : - Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 (...) approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- Arrêté du 3 avril 2018 fixant le cahier des charges relatif aux actions initiées, définies et mises en œuvre par les structures impliquées dans la prévention et la prise en charge de la radicalisation
- Guide usager pour le dépôt de demandés de subvention FIPD en ligne
- Fiche FIPDR 2023 – Actions de sécurisation

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024.

Dans ce cadre, il est demandé aux préfets de département de décliner les orientations sous la forme d'un appel à projets annuel.

Les porteurs de projets

Le FIPD est essentiellement destiné aux associations et aux collectivités territoriales.

Les bailleurs sociaux et les organismes privés ou publics oeuvrant dans le champs de la prévention y sont également éligibles.

Les projets portés par les collectivités territoriales disposant d'un CISPD ou CLSPD actif recevront une attention particulière.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



I. Programme D relatif à la prévention de la délinquance

☞ Les priorités d'emploi au niveau national

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr) comprend 40 mesures articulées autour de 4 axes :

- Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 – Le territoire : vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace

☞ La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Pour cette année, au vu des évolutions récentes des formes de délinquance dans le département, nous axerons prioritairement nos soutiens aux thématiques suivantes :

- les actions destinées à prévenir les violences intrafamiliales ;
- les actions à destination des jeunes, notamment en matière de prévention des rixes. D'une manière générale, ceux-ci doivent rester la première cible de l'action de prévention de la délinquance ;
- les actions de médiation et de renforcement du lien entre les forces de sécurité et la population ;
- les postes de coordonnateurs de CLSPD/CISPD.

Par ailleurs, afin de vous aider à finaliser vos projets, plusieurs outils et guides pratiques sont disponibles sur le site du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) à l'adresse suivante : <https://www.cipdr.gouv.fr/outils/ressources-pratiques/>

Les actions ciblées sur les territoires du QRR et des QPV feront l'objet d'une attention particulière.

II. Programme R relatif à la prévention de la radicalisation

La prévention de la radicalisation demeure un axe majeur de la politique de prévention en Eure-et-Loir.

S'appuyant sur le Plan National de Prévention de la Radicalisation (PNPR), dévoilé le 23 février 2018, les actions suivantes pourront faire l'objet d'une subvention :

- Les prises en charge pluridisciplinaires avec des actions permettant le désengagement et la réinsertion sociale et professionnelle en veillant notamment à assurer un suivi psychologique et/ou psychiatrique de manière effective ;
- La mobilisation de professionnels de santé (psychologues, psychiatres...) identifiés et conseillés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de partenariats avec des établissements de santé ou des établissements spécialisés ou encore de conventions avec des praticiens libéraux ;
- Les actions de sensibilisation des jeunes et des familles au processus de radicalisation ;
- Les actions d'éducation aux médias, aux usages d'internet, au décryptage de l'information et de développement et renforcement de l'esprit critique ;

Place de la République – CS 80537 – 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



- Les actions de lutte contre le séparatisme et le repli communautaire, visant à favoriser le vivre-ensemble et l'ouverture sociale ;
- Les actions de sensibilisation et de lutte contre les dérives sectaires.

Les porteurs de projet devront s'assurer qu'ils **répondent au cahier des charges relevant de l'arrêté du 3 avril 2018** (en pièce jointe).

Ces critères concernent d'une part la structure de l'association et d'autre part les actions de prévention et de prise en charge de la radicalisation.

III. Programme S "sécurisation" et programme K "sécurisation des sites sensibles"

cf. fiche "FIPDR 2023 – Actions de sécurisation

IV. Mise en oeuvre

- **Pour les programmes D "délinquance" et R "radicalisation"**

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

La limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement, le taux de subvention applicable au titre du FIPDR ne pouvant dépasser 80 % du coût de chaque projet.

Nous privilégierons l'impulsion donnée au démarrage des actions et le soutien financier pour assurer une pérennisation des projets.

Ainsi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité sera appliqué. Il conviendra de rechercher par ailleurs d'autres formes de financement durable.

Je rappelle et attire votre attention sur le fait qu'il revient à chaque structure de présenter son projet en insistant sur les modalités d'évaluation mises en oeuvre : les indicateurs et les outils d'évaluation utilisés doivent permettre d'analyser quantitativement et qualitativement les changements induits par le projet.

Ce critère sera déterminant dans le choix des projets retenus.

Par ailleurs, les porteurs de projets s'engageront à approuver le contrat d'engagement républicain fixé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **28 février 2023**.

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'Etat compétents seront requis.

La médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit la forme, devra préciser la participation financière de l'Etat au projet.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



La demande de subvention devra être formulée sur le portail informatique "Portail des aides" à l'adresse suivante :

<https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/>

A cet effet, vous trouverez en pièce jointe le guide usager pour le dépôt de demandes de subvention FIPD en ligne.

- **Pour les programmes S et K**

La demande de subvention devra être formulée par l'intermédiaire du cerfa 12156*06 et transmise électroniquement à l'adresse :

pref-fipd@eure-et-loir.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet

Yannis BOUZAR

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



Destinataires

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARTRES

3 rue Saint Jacques
28000 CHARTRES

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE

37 rue des Murlins
45000 ORLEANS

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

1 place Châtelet
28026 CHARTRES Cedex

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT

Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISPD

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

9 rue Messe
28300 CHAMPHOL

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR

15 Place de la République
28019 CHARTRES Cedex

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE

50 rue Gabriel Péri
28019 CHARTRES CEDEX

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP)

15 rue de la Couronne
28000 CHARTRES

CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN

Route d'Orléans 28200 CHATEAUDUN

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA)

35 avenue de la Paix
28300 LEVES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

5 bis avenue Marcel Proust
CS 80062
28008 CHARTRES CEDEX

FRANCE VICTIMES 28

5 rue du Docteur Gibert
28000 CHARTRES

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

6 rue Charles Coulombs
28000 CHARTRES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR

10 rue Charles Victor Garola
28000 CHARTRES

Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux

MISSION LOCALE DE CHARTRES

2 rue de Normandie
28110 LUCE

MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS)

1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN

MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT

7 rue Henri Dunant
28100 DREUX

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (ALCV)

11 rue Taine
75012 PARIS

FEDERATION ŒUVRES LAIQUES EURE-ET-LOIR (FOL 28)

10 avenue de Bretagne
28300 MAINVILLIERS

COMPAGNIE MASQUARADES

37/39 allée du Closeau 93160 NOISY LE GRAND

ASSOCIATION LESSCALE

20 rue Albert Brossard
28100 LUCE

ASSOCIATION DIAGRAMA

Chemin de Comteville
28100 DREUX

ASSOEDY

2 rue du Pont Colbert
78000 VERSAILLES

CIDFF

1 rue Saint Martin au Val
Abbaye Saint Brice
28000 CHARTRES

CHATEAU DES VAUX

Responsable Animation & Evènements
CS90002 St Maurice St Germain
28240 LA LOUPE

PLANNING FAMILIAL

CSE de Mainvilliers
137 avenue de la résistance
28300 MAINVILLIERS

FRAPS – IREPS antenne 28

Hôtel Dieu
34 rue du docteur Maunoury
BP 30 407
28018 CHARTRES Cedex

RADIO TROIS VALLEES (RTV)

41 rue du Lièvre d'Or
28100 DREUX

ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE DREUX FOOTBALL

14 place des Oriels
28100 DREUX

ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE SPORTIVE DU CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN

Centre de détention
28205 CHATEAUDUN

MOUVEMENT DU NID

39 rue Saint Marceau
45100 ORLEANS

AMITIE INTERNATIONALE DROUAISE

41 rue du Lièvre d'Or
28100 DREUX

CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES (CCMM)

3 rue Lespagnol 75020 PARIS

ASSOCIATION AFIDA

28A boulevard de l'Europe
28100 DREUX

ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS
CERCLE LAIQUE DE DREUX 19 rue Pastre 28100 DREUX
ASSOCIATION MAUX A MOTS 20 rue Léon Fouré 28300 MAINVILLIERS
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS D'EURE-ET-LOIR (UDSPEL) 7 rue Vincent Chevrard 28000 CHARTRES
L'HORIZON THEATRE 5 rue Roger Gommier 28150 VOVES
ASSOCIATION ESPACE FAMILLES LOIRET (EFL) 9 place du champ Chardon 45000 ORLEANS
LE BERCAIL – APPRENTIS D'AUTEUIL Château des Vaux – CS 90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE
BGE ISMER 8 rue Gutenberg 28600 LUISANT
Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TJ
Copie : Madame et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement
Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir
Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Copie : Messieurs les Délégués du Préfet
Copie : Monsieur le Directeur de la DDETSPP
Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS
Copie : Madame la Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État